

Séance du 23 avril

### **Rapport d'activités Sanctions Administratives Communales**

Le Fonctionnaire sanctionnateur Emilie BAESENS a présenté son rapport 2018 suivie par la médiatrice « Sanctions administratives communales » Anne-Laure NAPOLI qui a, quant à elle, dressé le bilan des mesures alternatives à l'amende administrative mises en place pour réparer ou indemniser le dommage causé.

Le Bourgmestre Pierre HUART a souligné le fait que la priorité était l'action éducative plutôt que répressive, raison pour laquelle la Ville de Nivelles privilégie la médiation à la sanction.

### **Charte pour des achats publics responsables**

L'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a expliqué que la Ville de Nivelles a répondu à un appel lancé par le Gouvernement wallon pour promouvoir les achats publics responsables, incluant des critères de choix se souciant de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux. Un plan d'actions sera mis sur pied dans les 6 mois et reprendra les objectifs, les actions concrètes, les outils et les indicateurs de suivi. Pour ces derniers, une périodicité sera établie, a-t-il précisé suite à la question de Louison RENAULT (PluS).

### **Rénovation et exploitation de la cafétéria 'L Focsal**

Colette DELMOTTE, Présidente du CPAS en charge du Patrimoine, a exposé que la concession octroyée pour l'exploitation du 'L Focsal prendra fin dans quelques mois. La Ville ne pouvant offrir le service d'un espace-brasserie pour accueillir le public à l'occasion des activités culturelles se déroulant au Waux-Hall, un nouveau cahier des charges a été réalisé par les services communaux pour la prochaine exploitation du lieu. Véronique VANDEGOOR (DéFI) a pointé le montant élevé des travaux à réaliser par le nouvel exploitant (400.000 € HTVA estimés), ainsi que l'estimation du chiffre d'affaires annuel trop élevée (800.000 €). Ces chiffres proviennent des services Travaux & Finances communaux, a précisé la Présidente confirmant par ailleurs la procédure choisie. La conseillère Evelyne VANPEE (cdH) s'est inquiétée quant aux associations tenant leur propre buvette lors d'activités. Colette DELMOTTE a soutenu que ce n'était pas incompatible.

### **Plaine de vacances communale**

Les élus ont adopté le Règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique de la Plaine de vacances communale 2019. Evelyne VANPEE a demandé ce qu'il en était quant à l'inscription des familles précarisées. L'Echevine Isabelle BOURLEZ a détaillé le nouveau dispositif mis en place. Une collaboration plus étroite est d'ores et déjà en place avec les associations (telle que Lire et écrire) et le CPAS. Pour le groupe PluS, André FLAHAUT s'est montré dubitatif mais encourageant. La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a précisé que si le cas de chaque famille en difficulté fait l'objet d'une enquête sociale, cela prend du temps et demande par ailleurs un certain nombre de documents à fournir par la famille elle-même.

### **Fini les bâches et le chauffage dans le Cloître**

Vu cette mesure décidée suite à des dégâts déjà constatés depuis l'inauguration, le conseiller Bernard DE RO (cdH) a soulevé la nécessité de trouver une alternative sous peine de voir certaines activités, dont le Marché de Noël, perdre de l'espace. L'Echevin du Tourisme Benoît GIROUL a assuré que cette réflexion est en cours à l'Office du Tourisme, en collaboration avec le service Travaux.

### **Coparty Garden : rampe d'accès**

Le conseiller Bernard DE RO a salué la pose d'une rampe pour faciliter l'accès au site via l'escalier tout proche. Il a demandé s'il était prévu de poser les 3 rampes restantes ainsi qu'un dispositif « gouttière » pour les vélos et les poussettes. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a salué le travail des artisans ferronniers communaux. Les 3 dernières rampes seront installées bientôt. Une « gouttière » pourra être aménagée pour les vélos mais pas pour les poussettes, la déclivité étant trop importante.

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que, dans le cadre de ce projet urbanistique, la Ville de Nivelles avait privilégié un local d'accueil pour la petite enfance comme charge d'urbanisme.

### **Foire agricole**

Le conseiller Gaëtan THIBAUT (PluS) a voulu connaître les changements dans cette organisation au regard du Code wallon du Bien-être animal. L'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que le Collège communal et le Comité organisateur ont contacté les exposants : chacun s'est engagé à respecter les prescriptions de ce Code.

### **Nivelles Village**

Le conseiller Gaëtan THIBAUT (PluS) a demandé des précisions quant aux modalités de réservation pour les exposants. L'Echevin de l'Economie Benoît GIROUL a décrit 3 critères de choix (diversité, ancienneté et proximité) en précisant qu'un roulement ( 2-3 semaines) a été instauré pour certains food-trucks. Un « décrochage » vers la place E. de Lalieux est programmé en juillet. Le conseiller André FLAHAUT s'est demandé ce qu'il adviendrait si un commerçant voulait étendre son activité sur la voie publique. Benoît GIROUL a répondu que l'occupation de l'espace public pourra lui être permise s'il dispose d'une carte d'ambulant et que dans ce cas, la décision revient à Nivelles Commerces asbl, comme le prévoit le Contrat de gestion la liant à la Ville.

### **Récollets**

Le conseiller Gaëtan THIBAUT (PluS) a posé la question de l'état d'avancement des travaux depuis la vente du site à un promoteur privé. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé qu'une réunion d'information pour les riverains sera organisée dans les prochaines semaines.

### **Gratuité des repas en maternelle**

Céline SCOKAERT (PluS) a demandé si la Ville allait prendre des dispositions pour répondre à l'appel à projets de la FWB relatif à la gratuité des repas équilibrés en maternelle. Isabelle BOURLEZ a expliqué que les écoles communales ne remplissent pas les conditions pour y souscrire mais que d'autres projets recevront le soutien de la Ville.

### **Publication des avis d'enquête publique**

Evelyne VANPEE a demandé les modalités de publication de ces avis. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que la procédure pour le Décret « Voiries » et pour le Code de l'Environnement prévoient les mesures de publicité telles qu'appliquées par la Ville de Nivelles.

### **Passage pour piétons**

Le conseiller Louison RENAULT, évoquant une pétition, a interrogé le Collège quant à la réalisation d'un passage pour piétons entre l'avenue de la Liberté et la rue Par-Delà l'Eau. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que la problématique sera de nouveau examinée par le Groupe Circulation.

### **Travaux RER**

Céline SCOKAERT (PluS) a demandé si la Ville pouvait intervenir pour obtenir une solution de remplacement au vu de la suppression des deux derniers trains Bruxelles-Nivelles annoncée par Infrabel jusqu'en 2025. Le Bourgmestre Pierre HUART a déclaré d'emblée que l'on pouvait se réjouir que « le dossier RER est à nouveau sur les rails » et qu'il est primordial pour Nivelles que ce chantier se réalise dans les meilleurs délais. Cela nécessitera un travail de nuit en toute sécurité pour le personnel qui sera sur le chantier.

Le Bourgmestre Pierre HUART a aussi souligné que des contacts étaient en cours avec le Ministre fédéral de la Mobilité. De son côté, la Conseillère communale Laurie SEMAILLE a insisté sur le fait qu'elle était usagère régulière des 2 derniers trains et que son expérience montrait que très peu de navetteurs les utilisaient.

### **Entrée du Musée communal**

Le conseiller Louison RENAULT a demandé ce qu'il en était pour ce lieu où certaines personnes se rassemblent, en dehors de l'ouverture du Musée, et causent certaines perturbations. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que les patrouilles de police passent régulièrement, contrôlent ces individus et les verbalisent si une infraction est constatée. Par ailleurs, les citoyens doivent former le 101 s'ils constatent un danger pour le bien public ou pour la personne en cause.